
EDOUARD DE LAMAZE - E. MACRON

dimanche 17 septembre 2023

SOMMAIRE DU 17/09/2023

EDOUARD DE LAMAZE - E. MACRON

(3 articles)



dimanche 17
septembre 2023

«Sauvons nos édifices religieux»: la fondation Patrimoine veut soutenir 1 000 lieux de culte en 4 ans (419 mots)

Emmanuel Macron a annoncé vendredi une souscription pour restaurer des milliers d'édifices religieux en péril. Depuis la collégiale de...

Page 4

**Le Journal
du Dimanche**

dimanche 17
septembre 2023

MACRON AU SECOURS DU PATRIMOINE RELIGIEUX (366 mots)

Cela sonnait comme une injustice. En quelques heures à peine, Notre-Dame récoltait près d'un milliard d'euros. Les dons de particuliers, de grands...

Page 6

**Le Journal
du Dimanche**

dimanche 17
septembre 2023

Les églises communales sont aussi l'héritage de la France laïque ! (780 mots)

AVOCAT ET CONSEILLER RÉGIONAL DE NORMANDIE
COLLECTION PARTICULIÈRE Si la force des initiatives locales et souvent bénévoles ne fait aucun doute,...

Page 7

EDOUARD DE LAMAZE -
E. MACRON

FRANCE

: LAVOIXDUNORD.FR

«Sauvons nos édifices religieux»: la fondation Patrimoine veut soutenir 1 000 lieux de culte en 4 ans

Emmanuel Macron a annoncé vendredi une souscription pour restaurer des milliers d'édifices religieux en péril. Depuis la collégiale de Semur-en-Auxois, en Côte-d'Or, chef d'oeuvre gothique dont la préservation est justement difficile pour cette commune de 4.200 habitants, le chef de l'Etat a lancé une collecte «pour mobiliser 200 millions d'euros sur quatre ans».



Emmanuel Macron a annoncé vendredi une souscription pour restaurer des milliers d'édifices religieux en péril, depuis la collégiale de Semur-en-Auxois, en Côte-d'Or. PHOTO AFP - Emmanuel Macron a annoncé vendredi une souscription pour restaurer des milliers d'édifices religieux en péril, depuis la collégiale de Semur-en-Auxois, en Côte-d'Or. PHOTO AFP

Sur 50 000 lieux de culte en France, environ 2 500 à 3 000 édifices, principalement des églises, seraient dans un état qui fait craindre pour leur sauvegarde. Pour une grande partie, ils appartiennent à des petites communes pour qui « ces investissements sont insoutenables », a rappelé Emmanuel Macron. « Cela nourrit un sentiment d'indignation chez beaucoup de nos élus et nos habitants parce qu'il y a un attachement à ce patrimoine, que l'on croit ou que l'on ne croit pas », a-t-il estimé, soulignant que cette annonce est liée au week-end des Journées du patrimoine.

Consultez l'actualité en vidéo

Cette collecte sera donc destinée uniquement aux communes de moins 10 000 habitants (20 000 en outre-mer). Les dons pourront être faits sur le site de la Fondation du patrimoine et seront déductibles des impôts à 75 % (au lieu de 66 %) dans la limite de 1 000 euros, comme cela a été le cas pour la reconstruction de Notre-Dame de Paris. Un détail qui vise « aussi, entre les lignes, à dire aux grandes fortunes » que « l'enjeu est au même niveau d'importance », a glissé à l'AFP la ministre de la Culture, Rima Ab-

dul-Malak, ajoutant espérer que les plus riches « *comprendront ce message d'eux-mêmes* ».

1000 lieux de culte en 4 ans

Cette initiative ¹ vise à identifier et à soutenir 1 000 lieux de culte en 4 ans, toutes religions confondues. Les premiers bénéficiaires seront annoncés dans les prochains mois.

Organisatrice de cette souscription, la Fondation du patrimoine sélectionnera les projets « *en fonction de l'intérêt patrimonial de l'édifice, l'urgence et aussi la question de l'usage qui doit s'ouvrir aux concerts, expositions, conférences* », explique son président Guillaume Poitrinal. Pour Édouard de Lamaze, président de l'Observatoire du patrimoine religieux, la valeur de ces édifices « *dépasse très largement le cadre religieux, et vient s'inscrire dans la vie quotidienne, le passé et l'avenir des Français* ».

Cette collecte vient s'ajouter au Loto du patrimoine, incarné depuis cinq ans par l'animateur Stéphane Bern. En cinq ans, 230 millions d'euros ont été ainsi recueillis au profit de 862 projets selon l'Elysée.

Tous les dons se font sur le site de la Fondation du patrimoine à l'adresse : www.fondation-patrimoine.org/sauver



Emmanuel Macron a annoncé vendredi une souscription pour restaurer des milliers d'édifices religieux en péril, depuis la collégiale de Semur-en-Auxois, en Côte-d'Or. PHOTO AFP





ACTUALITÉ SOCIÉTÉ

MACRON AU SECOURS DU PATRIMOINE RELIGIEUX

Cela sonnait comme une injustice. En quelques heures à peine, Notre-Dame récoltait près d'un milliard d'euros. Les dons de particuliers, de grands mécènes - Arnault, Bettencourt, Pinault -, d'entreprises ou de collectivités comme les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie, avaient afflué pour cet emblème national. Une générosité enviée par des élus locaux souvent bien en peine de trouver les financements nécessaires pour sauver leur patrimoine religieux. En effet, depuis la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État, les communes ont à leur charge l'entretien et la rénovation des édifices cultuels, soit environ 40 000 églises et chapelles. Ce vendredi 15 septembre, à la veille des Journées européennes du patrimoine, Emmanuel Macron semble avoir en-

tendu leur détresse : le président a annoncé depuis la collégiale gothique Notre-Dame de Semur-en-Auxois (Bourgogne) une grande souscription pour la rénovation du patrimoine religieux. Cette collecte nationale qui « commencera le 15 septembre et a vocation à récolter 200 millions d'euros sur quatre ans », placée sous l'égide de la Fondation du patrimoine, sera ouverte aux communes de moins de 10 000 habitants en métropole, et de moins de 20 000 habitants en outre-mer. Une réponse aux historiens, associations et élus qui réclament depuis de nombreuses années une mobilisation de l'État dans la défense des petites églises rurales. Selon Édouard de Lamaze, président de l'Observatoire du patrimoine religieux, 3 500 églises sont en péril de destruction complète ;

en juillet 2022, le Sénat publiait un rapport d'information sur l'état du patrimoine religieux en France, en raison de « risques d'une dégradation accélérée » ; en février dernier, le JDD accueillait dans ses colonnes la lettre ouverte « Nos petites églises s'effondrent sous vos yeux ! », cosignée par 131 parlementaires de la droite et du centre. Reste à savoir si la réponse sera à la hauteur. L'historien du patrimoine Mathieu Lours, auteur de l'essai *Églises en ruine. Des invasions barbares à l'incendie de Notre-Dame* (Cerf), nous confie attendre de voir « si les grands mécènes vont jouer le jeu, et sauver quelque chose qui ne leur rapporte pas de surface médiatique ». **ALIX AVRIL**





Les églises communales sont aussi l'héritage de la France laïque !



AVOCAT ET
CONSEILLER
RÉGIONAL DE
NORMANDIE Pho-
to : COLLECTIO
N PARTICU-
LIÈRE

Si la force des initiatives locales et souvent bénévoles ne fait aucun doute, certains propos récents, inconsiderément dépréciatifs et se plaisant à faire fi de la notion même d'héritage dans sa dimension culturelle la plus forte, interrogent : nos églises seraient trop nombreuses ; il y aurait un « *certain surdimensionnement* » de celles-ci par rapport à leur usage...

Autant qu'elles sont, sauf exceptions manifestes, nos églises sont, pour chacune, exactement là où elles devaient être à un certain moment de foi et de pratiques religieuses. L'Observatoire du patrimoine religieux (OPR) évalue à 42 000 les églises communales.

Il y a déjà quelques années, l'OPR recensait plus de 500 édifices directement menacés (au bord de l'effondrement). Il avait, par ailleurs, alerté au sujet des 5 000 autres édifices nécessitant des travaux importants, qui risquaient de venir grossir ce chiffre. L'OPR estimait alors que près de 10 % du patrimoine était en grand danger. Sans compter, bien sûr, les édifices non encore répertoriés, qui voient leur état se dégrader dans l'ignorance la plus totale !

Rien qu'entre 2021 et 2022, l'augmentation du nombre d'églises communales en « grande souffrance » a bondi dans certaines régions (+ 94 % en Île-de-France, + 83 % dans les Pays de La Loire), tandis que le nombre d'églises communales en « petite souffrance » a globalement augmenté de 20 %. Au-delà des chiffres, c'est la dynamique qui compte. La variable déterminante, c'est la volonté politique de sauvegarder un patrimoine qui a valeur d'enracinement mental. Les initiatives annoncées par le Président vont dans le bon sens. D'autres initiatives, régionales, sont aussi fortes : la région Normandie par exemple a voté récemment à l'unanimité un programme sans pareil de soutien au patrimoine, et en particulier au patrimoine religieux.

Pourtant, le rythme des destructions ne cesse de s'accroître : le chiffre était de deux par an entre 2000 et 2020, il est passé à trois entre 2021 et 2022 et on en est déjà à quatre pour 2023, ce qui fait dix destructions durant ces trois dernières années et vingt-six depuis dix ans.

La société civile et laïque semble prendre conscience que tout vaut mieux qu'une démolition, surtout quand elle est mal acceptée par la population.

PATRIMOINE En se rendant vendredi, à l'occasion des Journées du patrimoine, à Semur-en-Auxois, Emmanuel Macron a choisi de lancer un appel inédit au mécénat en faveur du patrimoine religieux. Une série de mesures significatives, avec des incitations fiscales, qui s'ajoutent à une autre démarche symbolique quelques mois plus tôt : l'annonce, depuis le Mont-Saint-Michel, de la mise sous protection de bâtiments religieux jusque-là non protégés.

La question est dans l'air du temps. L'Église de France a lancé le 12 septembre ses États généraux du patrimoine religieux. Mais, face à ces mobilisations, une question reste en suspens : y a-t-il, aujourd'hui, une volonté assez forte pour sauver le petit patrimoine religieux, souvent non

protégé, ne bénéficiant, par conséquent, d'aucun soutien financier de la part de l'État, et pourtant indissociable du bâti vernaculaire rural ?

N'oublions pas que l'essentiel de ce patrimoine, même affecté aujourd'hui au culte catholique, est un acquis de la Révolution française dont la charge financière a été transférée de l'État aux collectivités locales par les lois de 1905 et 1907, dans le cadre d'un débat républicain houleux. L'épisode de l'église de La Baconnière, en Mayenne, cet été, l'a rappelé.

Au-delà de la dégradation physique des bâtiments, c'est dans l'absence de vie, d'usage et d'intérêt que réside la plus grande menace. Plus longtemps une église est fermée, plus elle est vandalisée et pillée. Le meilleur moyen de les conserver, c'est de leur trouver une utilité sociale, en cohérence avec la dimension de « bien commun » et d'accueil de l'éclésiastique, en lien avec le territoire.

La réaffectation des églises appelle à une réflexion collective dans un esprit de laïcité intelligente. Les codes de l'urbanisme et de la construc-

tion doivent être utilisés pour conserver l'architecture de ces bâtiments, comme ils préservent l'architecture des habitations et des commerces. Une réglementation de ces usages pourrait être mise en place, comme il en existe une sur le changement d'affectation entre les différentes catégories de locaux.

Nous avons le devoir de respecter notre héritage.

***président de l'Observatoire du patrimoine religieux.**

*Par Édouard de Lamaze**

ENCADRÉS DE L'ARTICLE

“ **Le rythme des destructions d'églises en grande souffrance ne cesse de s'accélérer** ”

